

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 26 octobre 2015
A 20h00**

Présents : Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Rolland JUNILLON, Chantal CORNILLON, Marie-Jacquotte DEVAUX, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Barbara VERILHAC, Lydie MERLE, Jean-Pierre SAPET, Philippe AUBRY, Hervé MOUVEROUX.

Absents :

Nicolas BERTRAND ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Frédéric CULOSSE ayant donné pouvoir à Jean-Luc MOULIN

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2015-011 : Signature d'un contrat d'engagement avec l'Association CIRQUE ATOUR pour un spectacle d'initiation aux arts du cirque. Le montant de la prestation est de 527.50 € TTC.

Décision n°2015-012 : Signature d'un contrat de prestation avec l'Association CANAL CHIPS pour une animation musicale en déambulation. Le montant de la prestation est de 600 € TTC.

Décision n°2015-013 : Signature d'un contrat de location d'espace publicitaire avec INFOCOM FRANCE 13400 AUBAGNE pour un emplacement sur un véhicule RENAULT TRAFIC à compter du 06 octobre 2015 Le tarif de la location est de 2880 € TTC. La durée du contrat est de 2 ans renouvelable.

Un véhicule RENAULT TRAFIC avec 9 places sera prêté gracieusement aux associations locales. Ce véhicule est mis gratuitement à disposition de la commune dans le cadre d'un contrat de location par la société Infocom, cette dernière se rémunérant par les annonceurs qui achètent les emplacements publicitaires sur le minibus.

DELIBERATIONS

D2015-06-01 : DELIBERATION ACTANT LE DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le PADD, Projet d'aménagement et de développement durables constitue le projet de la commune à partir duquel la partie règlementaire et opposable du PLU sera établie. Le code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ». Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD relatif au projet de PLU.

D2015-06-02 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°1 du budget commune suivante .:

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2111-138 : Acquisitions		72 000.00 €
TOTAL D21 : Immobilisation corporelles		72 000.00 €
D-2313-148 : Restauration Eglise	72 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	72 000.00 €	

Total	72 000.00 €	72 000.00 €
Total général		0.00 €

Voté à l'unanimité

D2015-06-03 : TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ATTACHE

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret décide d'adopter la modification du tableau des emplois suivante : la suppression d'un emploi d'attaché permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2015,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Voté par 13 voix pour, 3 contre et 3 abstentions

D2015-06-04 : EXTENSION DE LA DELEGATION DE FONCTION AU MAIRE PREVUE PAR L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil municipal,

Article 1 : Décide, en complément de la délibération du 22 avril 2014 sus visée de charger le Maire, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions concernant les dispositions suivantes énumérées à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, pour les opérations de fonctionnement ou d'investissement dont les crédits budgétaires ont été votés par le conseil municipal, l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible ;

Article 2 : Précise que les fonctions pour lesquelles il est expressément donné délégation au maire par la présente délibération seront exercées, en cas de d'absence de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Voté à l'unanimité

D2015-06-05 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ; que la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ; que la redevance due au titre de 2015 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 16,0 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Voté à l'unanimité

D2015-06-06 : REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX REALISES SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le conseil municipal décide d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz dite « RODP provisoire », de fixer le montant de la RODP Provisoire au taux maximum proposé : $PR' = 0.35 * L$, de revaloriser automatiquement ce taux dès l'instant où un changement d'index référent est modifié.

Voté à l'unanimité

D2015-06-07 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES (VASRA)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

D2015-06-08 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BARBEROLLE (SIABB)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur les activités du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Barberolle

D2015-06-09 : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes, compétente en matière de développement économique, gère l'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire. A ce titre, la communauté d'agglomération souhaite être titulaire du DPU sur les périmètres d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, refuse de déléguer son droit de préemption sur le périmètre de la zone d'activités d'intérêt communautaire existantes et futures.

Voté à l'unanimité

D2015-06-10 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal, accepte le renouvellement du projet de Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2015-2018 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le Contrat Enfance jeunesse avec la CAF ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-06-11 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LA ZAC DE LA CORRESPONDANCE

Le conseil municipal, accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention du Policier Municipal et de l'ASVP dans la ZAC de la Correspondance pour intégrer les fonctions de l'ASVP et les modalités de participation aux frais et pour intégrer le contrôle du stationnement public sur les voiries et les espaces publics du Parc de la Correspondance et autorise le Maire à signer avec le syndicat Mixte Rovaltain l'avenant joint en annexe ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-06-12 : CONVENTION POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE AU LIEU DIT LES HAUTES MARLHES

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude pour autoriser le passage d'un câble HTA sur la parcelle cadastrée YB n° 494 qui appartient à la commune pour alimenter une zone d'activités quartier les Marlhes et autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude.

Voté à l'unanimité

D2015-06-13 : APPROBATION DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU BT POSTE « LES FAURES »

Le conseil municipal approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF, approuve le plan de financement qui prévoit une participation communale de 0.00 €, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de peintres Edition 2015 : bilan très positif avec 1500 visiteurs (pour 1000 en 2014).
- Elections régionales les 6 et 13/12/2015 : Les inscriptions sur la liste électorale déposées en mairie du 1^{er} octobre au 31 décembre seront prises en compte sur 2016. Les cartes électorales pour les élections régionales seront envoyées par la poste entre le 1^{er} et le 3 décembre 2015.
- Borne électrique du SDED : une borne doit être installée dans le village. Il faut définir son emplacement.
- Carte de vœux 2016 : Un concours de dessin sur le thème « dessine ton village » est organisé. Le premier prix illustrera la carte des vœux de la municipalité.
- Agenda :
 - o Accueil des nouveaux arrivants : vendredi 06/11 à 19h00– salle polyvalente
 - o Cérémonie du 11 novembre à 11h00 sur la place de la mairie devant l'escalier
 - o Réunion publique bi annuelle mardi 24/11 à 20h00 – salle polyvalente
 - o Prochain conseil municipal le 10 décembre

- Questions des élus :
 - o containers ordures ménagères de la route de Montélier : ils sont désormais positionnés à côté du garage Vernet afin qu'ils ne soient plus visibles de la route. Une réunion a été organisée avec les riverains. Une réunion est prévue avec les services de Valence Agglo pour déplacer les containers de la route de Valence qui sont actuellement situés sur l'emplacement du futur rond-point de la déviation.
 - o Bar restaurant : le projet avance. La priorité est maintenant de choisir un architecte pour le projet.
 - o Musée : le projet n'a pas plus avancé depuis février. Mais l'association est active, elle a récupéré le fonds et le gère. Elle a organisé l'exposition pour les 30 ans de l'Ecole élémentaire Albert Merle. L'association recherche aussi des bénévoles,
 - o Développement de la fibre optique : c'est géré par le département via Drôme Ardèche Numérique qui a annoncé que tous les foyers devraient avoir accès d'ici 2020.
 - o Dépose minute près du Grillobois : cet aménagement est envisagé sur 2016. Il faut toutefois avoir préalablement l'autorisation du Département.
 - o La cure : un accord a été trouvé avec Habitat Dauphinois pour un concours d'architecte pour le bâtiment.
 - o Pôle médical : La mairie est propriétaire du terrain depuis le 8 octobre et est en pourparlers avec les paramédicaux. Le projet prévoit un centre para médical au rez-de-chaussée et deux étages de logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43.

A Alixan le 04 novembre 2015
Madame le Maire,
Aurélie LARROQUE